Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600784-20251204-DEL_2025_126-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 04 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :
Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL, M. Lucien MONNERIE.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Patrick GUILBAUDEAU à Arlette BUZARE
Annaïg MESTRIC à Françoise BALLESTER

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation	27 Novembre 2025
Date de l'affichage	28 Novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2025_126 **Financement du dispositif expérimental de lutte contre les violences intrafamiliales de l'agglomération lorientaise – renouvellement de la convention**

Rapporteur : A. Buzaré

Depuis 2021, le Conseil municipal a décidé de soutenir un dispositif expérimental de lutte contre les violences intrafamiliales dans l'agglomération lorientaise, aux côtés de l'Etat, du Département, de la CAF et des communes de Lorient Agglomération.

Le dispositif, dont la gestion a été confiée, suite à un appel à projet, au CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles) associé à la Sauvegarde 56, comprend trois niveaux d'action :

- - la coordination des dispositifs déjà présents sur le territoire ;
- - le développement d'un réseau de référents « violences » de proximité ;
- - l'accueil des victimes dans un lieu ressource permettant une écoute individuelle et un accompagnement polyvalent.

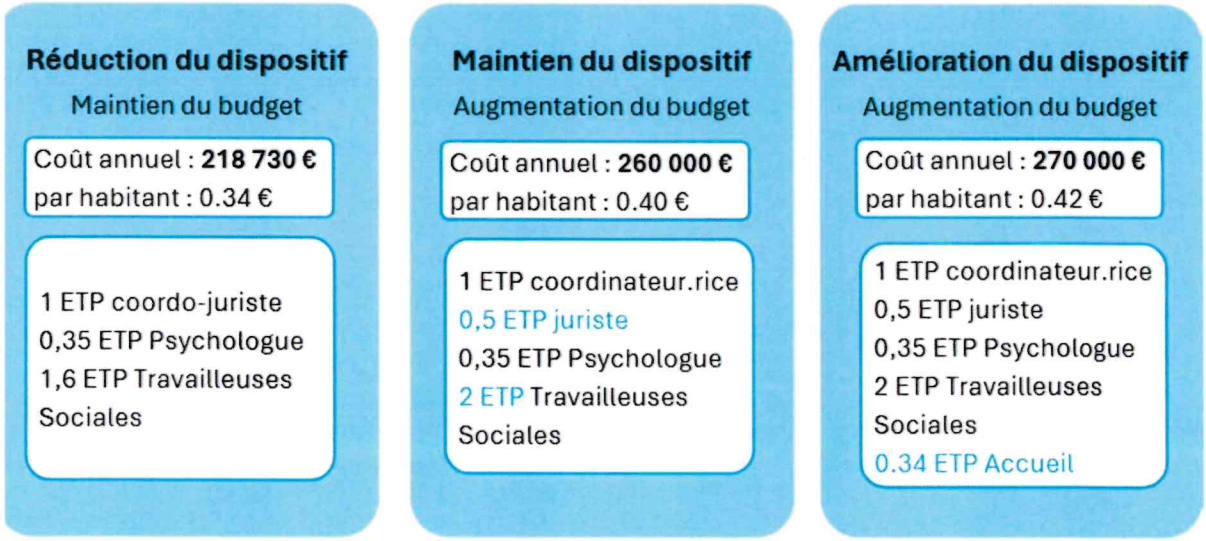
Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600784-20251204-DEL_2025_126-DE

Ce lieu dénommé l'Ecoutille, a ouvert ses portes en octobre 2021. Les partenaires financeurs réunis en comité de pilotage ont demandé aux communes de confirmer un positionnement politique de principe pour renouveler la convention du dispositif qui arrive à échéance fin 2025. Celui-ci prévoit notamment de renouveler et renforcer le dispositif à partir de 2026 afin de :

- - répondre à l'augmentation constante des demandes et limiter les délais d'attente ;
- - renforcer l'accompagnement de proximité et mettre en place de l'accompagnement collectif;
- - former les nouveaux référents dès 2026.

De 2022 à 2024, le bilan est le suivant : 608 personnes accueillies, 2 135 entretiens réalisés et 53 référents formés.

Les scenarii proposés lors du comité de pilotage étaient les suivants :



A la suite de nombreux échanges, il a été convenu que l'ensemble des communes financent le budget correspondant au scénario 2 (Maintien du dispositif) et que Lorient Agglomération s'engage à compléter le financement nécessaire pour atteindre le scénario 3.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600784-20251204-DEL_2025_126-DE

Sur cette base, la contribution de Guidel s'établirait comme indiqué ci-dessous :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE	QUOTE PART PAR COMMUNE
BRANDERION	1 507	609 €
BUBRY	2 312	934 €
CALAN	1 289	521 €
CAUDAN	7 273	2 938 €
CLEGUER	3 465	1 400 €
GAVRES	703	284 €
GESTEL	2 659	1 074 €
GROIX	2 263	914 €
GUIDEL	12 543	5 067 €
HENNEBONT	16 275	6 574 €
INGUINIEL	2 245	907 €
INZINZAC-LOCHRIST	6 760	2 731 €
LANESTER	23 691	9 570 €
LANGUIDIC	8 210	3 317 €
LANVAUDAN	818	330 €
LARMOR-PLAGE	8 571	3 462 €
LOCMIQUELIC	4 198	1 696 €
LORIENT	59 653	24 097 €
PLOEMEUR	19 499	7 877 €
PLOUAY	5 911	2 388 €
PONT-SCORFF	4 104	1 658 €
PORT-LOUIS	2 793	1 128 €
QUEVEN	9 152	3 697 €
QUISTINIC	1 442	583 €
RIANTEC	5 878	2 374 €
KERVIGNAC	6 966	2 922 €
MERLEVENEZ	3 203	1 344 €
NOSTANG	1 626	682 €
PLOUHINEC	5 354	2 246 €
SAINTE-HÉLÈNE	1 294	543 €
TOTAL	**231 657**	**93 867 €**

La répartition des financements des communes est établie au prorata de leur nombre d'habitants. La population municipale prise en compte reste la même sur la durée de la convention. La part par habitant représente 0,42€ de la population totale (avec pour les communes de Lorient Agglo, une contribution budgétaire à hauteur de 0,40€ par les communes et un complément de la communauté d'agglomération de 0,02€ par habitant).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de l'engagement de la commune pour le projet d'accueil, d'écoute et d'orientation des personnes victimes de violence porté par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles -CIDFF- et d'autoriser M. Le Maire à signer la convention triennale jointe en annexe.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600784-20251204-DEL_2025_126-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des affaires sociales et de l'emploi du 18 novembre 2025,

APPROUVE le renouvellement de l'engagement de la ville dans ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention triennale et à verser la quote-part de la commune d'un montant de 5 067 €.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 05 Décembre 2025
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.